

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

08/09/2023

Date d'Affichage

21/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Philippe GAILLARDON, Annick PLANTEGENEST, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY.

Étaient absents excusés et représentés : M. Jean-Marc VARIN qui donne pouvoir à M. Benoît LAVARDE, Mme Laëtitia DUBOSCQ qui donne pouvoir à Mme Fabienne LENOËL, M. Yohann GARREAU qui donne pouvoir à M. Stéphane LECHANOINE

Madame Fabienne LENOËL remplit les fonctions de secrétaire.

OBJET : DÉLIBÉRATION 2023 - N°09/01 : ACCORD-CADRE POUR
L'ATTRACTIVITÉ DES PETITES CENTRALITÉS : RESTITUTION PHASE 1 ET
CHOIX DES ACTIONS A RETENIR

Madame le Maire relate la réunion du 31 août qui avait pour objectif la restitution de la phase 1.

Madame le Maire rappelle le contexte de la mission.

La commune de Saint-Clair-sur-l'Elle a été retenue dans le cadre de l'accord cadre « Petites centralités », un partenariat entre le département et l'Établissement Public Foncier (EPF) de Normandie visant à revitaliser les petites centralités normandes de moins de 1 500 habitants. L'objectif de cette mission est de définir des projets prioritaires pour la revitalisation du centre-bourg en partant d'une vision partagée par les différents acteurs impliqués. L'étude comprendra des apports méthodologiques, techniques et financiers pour une mise en œuvre opérationnelle. L'étude aura pour objectif de proposer un schéma global d'aménagement du centre-bourg permettant d'avoir une vision à court et long terme de son évolution. Le département de la Manche et l'EPF Normandie accompagneront la commune de Saint-Clair-sur-l'Elle dans cette mission en apportant leur expertise et leurs ressources financières pour la mise en place des projets prioritaires identifiés.

Après avoir fait un préambule sur le territoire, la commune et ses 4 traits de caractère, le cabinet 'Quartier Libre' de la commune, a présenté les thématiques et secteurs ainsi que les actions :

- Thématiques et secteurs :
 - o Reconfigurer les polarités actuelles
- Secteurs :

- Centralité historique : Mairie-Ecole-Eglise
- Loisirs : stade et les équipements associatifs
- Le collège Jean Grémillon
- Le site du pressoir
 - Secteurs annexes :
 - La maison de santé
 - Le centre sportif
 - La zone artisanale/commerciale
 - Les lagunes
- Créer les conditions pour favoriser les modes actifs dans le centre-bourg
 - D54 : du stade au centre-bourg
 - D54 : le centre bourg
 - D54 : centre-bourg au moulin
 - D54 : rue du moulin
 - D292 : du centre sportif à la mairie
- Anticiper le devenir de sites et bâtiments stratégiques
 - Lagune de la vallée de la Fontaine St Clair
 - La Bergerie
 - Le Presbytère
 - Le local commercial rue de l'abattoir
 - La Poste
- Actions :
 - Reconfigurer les polarités actuelles :
 - 1.1 Améliorer les conditions d'accès au collège Jean Grémillon et aménager ses abords
 - 1.2 Répondre aux besoins de stationnements du collège et du centre sportif
 - 1.3 Repenser et optimiser l'espace public du cœur de bourg (mairie-église-école)
 - 1.4 Aménager le site du pressoir en tant que véritable espace public
 - Créer les conditions pour favoriser les modes actifs dans le centre-bourg :
 - 2.1 Consolider le réseau de cheminements doux existants en centre-bourg
 - 2.2 Améliorer la traversée du bourg pour améliorer le confort piétons-cycles
 - 2.3 Connecter l'espace économique au centre-bourg
 - Anticiper le devenir de sites et bâtiments stratégiques :
 - 3.1 Faire des lagunes un site de promenade et d'observation/médiation naturelle
 - 3.2 Offrir un nouvel usage à un bâtiment identitaire, la bergerie
 - 3.3 Mobiliser le site du presbytère pour répondre à un besoin d'hébergement
 - 3.4 Redonner une fonction commerciale à un rez-de-chaussée inoccupé à proximité de la boucherie

3.5 Etudier la reconversion du rez-de-chaussée du bâtiment de la Poste

Madame le Maire indique que le cabinet 'Quartier Libre' a réalisé un tableau des actions croisés en fonction des thématiques, de l'incidence financière (mobilisation potentielle des financeurs) et des échéances envisageables (à court, moyen ou long terme)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- retient le classement suivant des actions dans le cadre de l'attractivité des petites centralités :
 - o Action 3.3 : Mobiliser le site du presbytère pour répondre à un besoin d'hébergement
 - o Actions 1.1 et 1.2 : Améliorer les conditions d'accès au collège Jean Grémillon et aménager ses abords, créer un espace de stationnement aux abords du collège et de la salle multisport
 - o Actions 2.2 et 2.3 : Aménager la traversée du bourg et améliorer le confort piétons-cycles, connecter l'espace économique au centre-bourg
 - o Action 1.3 : Repenser et optimiser l'espace public du cœur de bourg (mairie-église-école) (2 premiers objectifs)
 - o Action 3.1 : Faire des lagunes un site de promenade et d'observation/médiation naturelle

Les actions 1.1 et 1.2, 2.2 et 2.3, 1.3 concernent des aménagements de voirie. Un temps d'échange est nécessaire avec les agents de l'agence technique départementale afin d'articuler au mieux les ingénieries mobilisables.

Le choix des actions retenues en rang 2 et 3 ne pourra être arrêté qu'après cette rencontre.

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance Fabienne LENOËL	Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT
	

